

Fiche de Données de Sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1.1) Identification de la préparation :

Nom commercial : **SOLUCUIVRE**
Nom chimique : Tallate de cuivre

1.2) Utilisation de la préparation : Adjuvant

1.3) Identification de la société/entreprise :

Distributeur : CERTIS Europe BV
5, rue Galilée, 78280 Guyancourt, France
Tél : 01 34 91 90 00 Fax : 01 34 91 90 09
certis@certiseurope.fr

1.4) N° de téléphone d'appel d'urgence :

Centre antipoison / Paris : 01 40 05 48 48
Centre antipoison / Lyon : 04 72 11 69 11
Centre antipoison / Marseille : 04 91 75 25 25

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Préparation classée dangereuse au sens de l'arrêté du 9 novembre 2004 transposant la directive 1999/45/CE.

Irritant pour les yeux.

Risques de lésions oculaires graves.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1) Identité des composants

Matière active : Tallate de cuivre

3.2) Informations sur les composants classés dangereux

Aucune composant classé dangereux

4. PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

4.1) Contact avec les yeux

- Rincer immédiatement les yeux à grande eau et continuer de rincer pendant plusieurs minutes.
- Consulter un ophtalmologue..

4.2) Contact avec la peau

- Laver soigneusement avec un savon doux.
- Oter tout vêtement souillé

4.3) Inhalation

- Sortir la victime au grand air.

4.4) Ingestion

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1) Moyens d'extinction recommandés

- CO₂
- poudre chimique
- mousse
- eau pulvérisée

5.2) Moyens d'extinction à ne pas utiliser

- jet d'eau

5.3) Equipements de protection

- des vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.
- un appareil respiratoire autonome isolant.

5.5) Autres informations

- ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs.
- en cas d'incendie, risques de gaz et de vapeurs irritants
- refroidir les emballages et conteneurs avec de l'eau s'ils sont exposés à la chaleur de l'incendie

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

En cas de renversement : danger de sol glissant.

6.1) Protections individuelles

- Oter les vêtements souillés et éviter tout contact avec la peau et les yeux

6.2) Précautions pour l'environnement

- Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (ex. : sable, poudre inerte...) et éliminer le produit dans un conteneur plastique : empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau

6.3) Méthodes de nettoyage

- Nettoyer les résidus de produits à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1) Manipulation

- Éviter la formation de poussière. **Conseils d'utilisation** : se reporter à l'étiquette et à la fiche technique.
- N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. On recommande une ventilation par extraction locale pour éviter l'accumulation de poussière. ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer en manipulant le produit. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés pour éviter le contact du produit avec la peau

7.2) Stockage

Critères de stockage : stocker dans un endroit frais et sec. Prendre toutes les mesures de prévention des incendies.

Conditions de stockage : produit pré-emballé à conserver dans l'emballage d'origine : température de stockage recommandée < 35°C, conserver à l'écart de toute source d'ignition et hors de portée des enfants.

Nomenclature des Installations Classées (ICPE) : suite à la publication du Décret n° 2009-841 du 8 juillet 2009 modifiant la nomenclature des installations classées, SOLUCUIVRE relève de la nomenclature 1432c (point éclair entre 55 et 100°C).

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1) Valeurs limites d'exposition

Aucune limite d'exposition définie.

8.2) Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle :

Le port de gants, de lunettes de protection et de vêtements de travail est recommandé lors de la manipulation de grandes quantités de produit. Prévoir des fontaines oculaires dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grande quantité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1) Informations générales

Etat physique : Liquide visqueux

Couleur : Bleu vert

9.2) Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 6 (solution aqueuse 1%)

Point d'éclair : 65°C

Masse volumique : 1,005 g/mL (20°C)

Solubilité dans l'eau: Dispersible dans l'eau

9.3) Autres informations

Pas d'autres informations

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1) Conditions à éviter

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation

10.2) Matériaux à éviter :

Non concerné

10.3) Produits de décomposition dangereux :

Des fumées et gaz irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1) Ingestion

Toxicité aiguë (rat) : Pas de données

11.2) Absorption cutanée

Toxicité aiguë (rat) : Pas de données

11.3) Inhalation

Toxicité aiguë (rat) : Pas de données

11.4) Contact avec la peau

Irritation cutanée sur le lapin: irritant

11.5) Contact avec les yeux

Irritation des yeux sur le lapin: irritant

11.6) Sensibilisation

Pas de données

11.7) Mutagénicité

Pas de données

11.8) Carcinogénicité
Pas de données

11.9) Toxicité pour la reproduction/fertilité
Pas de données

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1) Ecotoxicité

Toxicité aiguë pour les poissons : Pas de données

Toxicité aiguë pour les daphnies, invertébrés aquatiques : Pas de données

Toxicité pour les plantes aquatiques : Pas de données

12.2) Mobilité
Pas de données

12.3) Persistance et biodégradabilité
Les dérivés terpéniques contenus dans la préparation sont considérés facilement biodégradables.

12.4) Potentiel de bioaccumulation
Pas de données.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION

Généralités:

Éviter l'écoulement dans les égouts ou dans des cours d'eau ;

13.1) Produit
Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

13.2) Emballage
Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1) Route / Chemin de fer (ADR/RID)
Ce produit n'est pas soumis aux réglementations ADR.

14.2) Mer (IMDG)
Ce produit n'est pas soumis aux réglementations IMDG.

14.3) Avion (IATA)
Ce produit n'est pas soumis aux réglementations IATA.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce produit est étiqueté suivant la réglementation en vigueur.

Classement figurant dans la décision d'Autorisation de Mise sur le Marché :

Symbole de danger : Xi – Irritant

Phrases R : R36 Irritant pour les yeux
R41 Risque de lésions oculaires graves

Phrases S : S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

16 - AUTRES INFORMATIONS

- Délai de rentrée dans les parcelles traitées :

Dans l'attente de la révision des substances actives et des produits phytopharmaceutiques dans le cadre de la directive 91/414/CEE et en l'absence de notification officielle, les adhérents de l'UIPP recommandent de suivre l'avis de la Commission d'Etude de la Toxicité en date du 17 décembre 2003, concernant les délais minimums à respecter pour limiter l'exposition des travailleurs :

- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation.
- Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R36, R41, R38, R34, R35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R42, R43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

| Une ligne verticale dans la marge gauche indique une modification de la précédente version.

Date de création : Décembre 1998.

Date de révision : 02/07/2010 (version n°3)

Données source : Material Safety Data Sheet SOLUCUIVRE or SOLUCOP, Proval.